

Réf. : MFP/15019025

Lausanne, le 7 octobre 2015

Modification de l'ordonnance sur la consultation

Madame la Chancelière fédérale,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud vous remercie de l'avoir consulté dans le dossier cité sous rubrique.

Il se rallie pleinement à la position de la Conférence des gouvernements cantonaux du 25 septembre 2015 sur cet objet et soutient par conséquent le projet de modification de l'ordonnance sur la consultation.

Veuillez agréer, Madame la Chancelière fédérale, l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copie

- OAE